

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-107 à 26-110	27	06	06	33
Pour la délibération n°26-111	26	05	06	31
De la délibération n°26-112 à 26-123	27	06	06	33
De la délibération n°26-123 à n°26-124	25	05	09	30
De la délibération n°126 à 127	27	06	06	33

Secrétaire : Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD **Maire**, Mmes Anne TERLEZ, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mmes Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Mme Sylvie LANGEARD **Adjoints**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Thierry BEAUCOUSIN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD

ABSENTS : M. Thierry BEAUCOUSIN pour les délibérations n°26-123 et 26 -124 (en raison du retrait de son mandataire)

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : n° 26-110 - demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour l'aménagement de la zone d'accès à la crèche des Acacias

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le
Par affichage, le

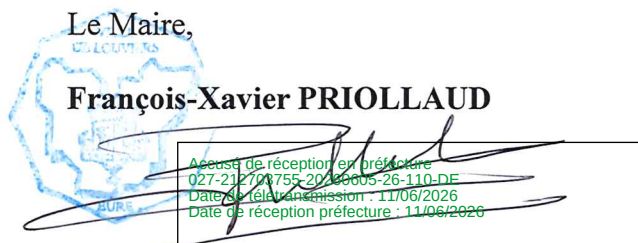
11 JUIN 2026

11 JUIN 2026

Fait à Louviers, le 08 juin 2026

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



N°26-110

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA
DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) POUR
L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACCÈS À LA CRÈCHE
DES ACACIAS**

RAPPORT

M. José PIRES rappelle que, par courrier du 9 avril 2026, le Préfet de l'Eure a informé le Maire de Louviers de l'éligibilité de la Ville de Louviers au dispositif de Dotation politique de la ville (DPV), qui permet d'accéder à des financements d'investissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en périphérie dès lors – conformément à la logique de « quartier vécu » – que ces équipements bénéficient aux habitants des quartiers prioritaires.

Une attention particulière est portée aux projets concernant les opérations d'investissement qui permettent d'améliorer les services publics locaux dans le domaine éducatif, de la petite enfance (crèches), de l'accès aux soins (centre de santé) et du sport.

La crèche des Acacias, située au cœur du quartier, a été livrée et mise en exploitation en septembre 2024. Conçue pour répondre aux besoins spécifiques des tout-petits ainsi qu'aux exigences réglementaires et fonctionnelles, elle offre un environnement sécurisé, adapté et favorable au développement de l'enfant dans toutes les étapes de son éveil.

Après 18 mois d'utilisation, il apparaît nécessaire d'aménager la zone d'accès à la crèche à travers la pose d'une clôture. Au-delà de sa fonction de délimitation, cette intervention a été pensée dans une logique d'intégration architecturale qualitative et cohérente avec l'écriture du bâtiment existant.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Montant HT	Pourcentage
Préfecture de l'Eure (DPV)	28 000,00 €	80 %
Ville de Louviers	7 000,00 €	20 %
Total	35 000,00 €	100 %

Le Conseil municipal est invité à approuver le principe de ces travaux et à autoriser M. le Maire à solliciter auprès des services de l'État une subvention au titre de la Dotation politique de la ville (DPV), conformément à ce plan de financement.

DECISION

LE CONSEIL, après avoir entendu le rapporteur et avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2334-40,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 9 avril 2026 informant la Ville de Louviers de son entrée dans le dispositif de la Dotation politique de la ville,

Vu la décision n° DSTD26-036 du Maire de Louviers en date du 18 mai 2026,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération,

Considérant la demande de subvention présentée auprès des services de l'État au titre de la Dotation politique de la ville pour l'aménagement de la zone d'accès à la crèche des Acacias,

APPROUVE le principe de ces travaux ;

APPROUVE la demande de subvention présentée auprès des services de l'État au titre de la Dotation politique de la ville, à hauteur de 28 000 euros, représentant 80 % du montant hors taxes de l'opération ;

DIT que la part restant à la charge de la Ville de Louviers s'élève prévisionnellement à 7 000 euros hors taxes, représentant 20 % du coût de l'opération ;

DIT que les sommes correspondantes seront inscrites aux lignes budgétaires prévues à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

